

44020 - Soutien aux activités socio-éducatives

**Proposition d'approbation des projets
de contrats d'objectifs à conclure avec
huit centres socioculturels du territoire
d'action de l'Eurométropole de STRASBOURG**

Rapport n° CP/2018/207

Service gestionnaire :

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a affirmé sa politique jeunesse à travers le Schéma Enfance Famille Jeunesse (SEFJ) adopté par l'Assemblée plénière le 25 juin 2018. Ce schéma vient compléter le Plan Actions Educatives et Collèges (PAEC) adopté le 20 mars 2017 et confirmer l'ambition du Département pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois.

Dans ce cadre, le Département contribue à l'autonomie et l'épanouissement des jeunes en soutenant les associations départementales qui développent des actions socio-éducatives visant à accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et favorisant leur responsabilité et leur engagement. Pour ce faire, il contractualise avec les principales structures des conventions d'objectifs permettant le développement d'actions dans le cadre des orientations définies.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de contrats d'objectifs pluriannuels à conclure avec huit centres socio-culturels du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Par délibération n° CD/2016/142 du 8 décembre 2016, le Conseil Départemental a délibéré des modalités de soutien aux associations développant des actions socio-éducatives et du principe du renouvellement des contrats d'objectifs pluriannuels conclus avec les centres socio-culturels agréés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et développant des actions en faveur de la jeunesse.

L'Exécutif départemental affirme sa volonté de poursuivre le partenariat du Département avec les structures de proximité, notamment parce qu'elles agissent en direction de la jeunesse, compétence partagée entre les collectivités.

La mise en place des contrats d'objectifs avec les Centres socio-culturels (CSC) du Bas-Rhin et les structures socio-éducatives à portée intercommunale a été initiée en 2013. Ces contractualisations étant arrivées à échéance, un processus de renouvellement a été entamé l'an dernier, conformément à l'engagement pris en 2016 lors d'une rencontre entre le Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'Enfance, de la Famille et de l'Education avec l'ensemble des directeurs de ces structures.

Par délibération n° CD/2017/093 du 11 décembre 2017, le Conseil Départemental a approuvé le planning de renouvellement de ces contrats d'objectifs, établi en tenant compte des dates respectives de fin des contractualisations en cours entre le Département et chacune des structures. Ces échanges partenariaux sont indispensables et constituent un

gage de cohérence et de pertinence dans le déploiement des actions soutenues et attendues par le Département.

Les objectifs du Département en faveur de la jeunesse, affirmés dans le Plan Actions Educatives et Collèges (PAEC) (délibération n° CD/2017/607 du 20 mars 2017) et dans le Schéma Enfance, Jeunesse, Famille (SEJF) (délibération n° CD/2018/021 du 25 juin 2018) se déclinent autour des axes suivants :

- l'éducation et la réussite éducative des jeunes,
- l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes,
- le développement des connaissances et l'ouverture sociale et culturelle,
- l'engagement et la participation des jeunes.

Sur le territoire de Strasbourg, ces orientations s'articulent avec les objectifs définis par le Comité de pilotage interfinanceurs des Centres socio-culturels, instance partenariale composée par la CAF, la Ville de Strasbourg et la direction départementale de la cohésion sociale (Etat).

Ainsi, aux objectifs relatifs à la jeunesse, s'ajoutent les objectifs suivants, approuvés par la Commission Permanente réunie le 15 mai 2017 (n° CP/2017/182) :

- soutenir la parentalité,
- favoriser la participation des habitants,
- soutenir le partenariat et les initiatives,
- proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat,
- assurer la diversité et la mixité,
- agir en faveur de la jeunesse, notamment pour chacun de ces axes.

Les trois institutions ont ajusté leurs périodicités respectives afin de les faire correspondre et rendre la démarche totalement cohérente. Les échéances respectives des contrats conduits par le Département sont donc identiques à celles des Conventions pluriannuelles d'Objectifs de la Ville de Strasbourg et des Contrats de Projets de la CAF.

Ce partenariat amplifie la cohérence de l'action publique, apporte une simplification administrative aux structures et rend leur évaluation et accompagnement plus efficient. Durant la période de contractualisation, des évaluations annuelles sont menées collégalement par les techniciens. Elles portent sur les actions menées et le partenariat développé par chaque structure sur son territoire dans le cadre des priorités partagées.

PROPOSITIONS DE CONTRATS D'OBJECTIFS ELABORES AVEC LES STRUCTURES

1. Le centre socio-culturel (CSC) de l'Elsau à Strasbourg

Le CSC de l'Elsau est un élément essentiel du développement de la vie associative et de l'animation d'un quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville, bénéficiaire d'un programme de rénovation urbaine. Il propose aux habitants de s'investir et de participer aux comités d'activités, voire aux conseil d'administration.

Son activité en direction des jeunes est orientée autour d'accueils informels et de l'accompagnement au montage de projets. La référente famille facilite les accompagnements individuels en matière d'insertion. Des stages sportifs, des ateliers d'écriture ou culinaires, des séjours culturels et des échanges, des sorties, complètent l'offre cadrée pour les plus jeunes, d'âge collégien.

Initiative de jeunes soutenue par le CSC, le club de Street Workout est un espace très dynamique de mixité de genre et géographique, dépassant les limites du quartier, vecteur de lien social et d'insertion, générant l'implication de jeunes bénévoles dans un climat déjà

favorable. Le club a acquis une renommée européenne dans le monde de la gymnastique urbaine, en recueillant quelques médailles internationales.

Le Département soutient le CSC de l'Elsau selon les orientations suivantes :

- Agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse, en permettant l'accès aux loisirs tout au long de l'année, en soutenant l'engagement des jeunes et en intervenant en faveur de l'éducation et de l'insertion,
- Etre acteur de l'accompagnement des parents, notamment en renforçant la place des parents dans la relation avec l'école,
- Soutenir le partenariat et les initiatives, notamment en organisant la concertation et la coordination des acteurs du territoire.

Le CSC bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 84 040 € attribuée par la Commission Permanente du 9 avril 2018, pour un budget de 1 875 090 € (délibération n ° CP/2018/084)

Plan de Financement :

Ville de Strasbourg :	509 840 €
CAF :	331 100 €
Département :	84 040 €
Usagers :	56 800 €
Etat :	43 290 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de contrat d'objectifs à conclure entre le Centre socio-culturel de l'Elsau de Strasbourg et le Département pour la période 2018/2020.

2. Le Centre socio-culturel de la Montagne Verte, à Strasbourg

Le CSC de la Montagne Verte entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social et culturel pour l'ensemble de la population habitant le quartier de la Montagne Verte.

Ouvert le soir de jours scolaires et dès l'après-midi des mercredis et vacances, le secteur jeunes accompagne les jeunes dans la réalisation de leurs projets, notamment par la co-construction des activités et la participation à une commission jeunes. Un secteur spécifique 11/13 ans a été créé afin d'accompagner progressivement les jeunes collégiens du secteur enfants vers le fonctionnement plus autonome du secteur jeunes.

Ce secteur jeunes s'oriente notamment vers des séjours de proximité, l'accueil des adolescents en situation de handicap et l'insertion professionnelle des jeunes. Il propose un temps spécifique d'accompagnement dans la recherche d'emploi le mercredi matin. Une action spécifique de rencontre avec les entreprises et des jeunes autour d'activités sportives a été mis en place l'an dernier.

Le Département soutient le CSC de la Montagne Verte selon les orientations suivantes :

- Agir en faveur de la jeunesse : accompagner l'adolescence des jeunes dans l'insertion sociale, scolaire et professionnelle en favorisant l'ouverture culturelle et la prise d'autonomie,
- Favoriser la participation et l'engagement des habitants dans l'amélioration du cadre de vie et dans l'engagement au sein du Centre,
- Proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat en proposant des espaces de formation, de découverte culturelle et des moments pour favoriser le vivre ensemble,
- Soutenir le partenariat et les initiatives en proposant des moments d'échanges, en élaborant des projets collectifs, et en développant des actions communes.

Le CSC bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 43 136 € attribuée par la Commission Permanente du 9 avril 2018 pour un budget de 839 194 € (délibération n ° CP/2018/084).

Plan de Financement :

Ville de Strasbourg :	339 611 €
CAF :	279 700 €
Département :	43 136 €
Usagers :	116 400 €
Etat :	41 199 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de contrat d'objectifs à conclure entre le Centre socio-culturel de la Montagne Verte et le Département pour la période 2018/2020.

3. Le Centre socio-culturel « L'Escale », à Strasbourg, Robertsau

Les habitants participent activement au projet de la structure L'Escale par des actions d'animation et de lien social (soirées musicales et festives, journées sportives...), des actions de soutien auprès de personnes en difficultés (aide à la démarche administrative, accompagnement à la scolarité...) et des actions de développement culturel, sportif et éducatif (animations autour du livre, activités culturelles et sportives...).

Cinq axes majeurs de travail sont définis :

- Favoriser la participation des habitants,
- Développer le lien social,
- Créer une dynamique culturelle,
- Développer le maillage territorial,
- Accueil de loisirs enfants – jeunes.

Le Centre développe depuis ce début d'année 2018 un pôle insertion qui séduit les partenaires dans sa conception globale, même si des questions se posent sur la qualité des partenariats que développera la structure et le risque de doublon avec d'autres acteurs déjà financés.

Ce pôle, qui ne fait pas partie des objectifs partagés par l'ensemble des financeurs, a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre des projets « Contrat de Ville ».

Le Département soutient le CSC « L'Escale », selon les orientations suivantes :

- Agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse et favoriser l'apprentissage de la citoyenneté auprès des enfants et des jeunes et en contribuant activement à la mixité sociale et culturelle,
- Assurer la diversité et la mixité, déverrouiller les barrières sociales, générationnelles, culturelles et de genre,
- Etre acteur de l'accompagnement des parents : mobiliser et impliquer les parents autour d'un questionnement sur leur rôle, notamment dans la réussite scolaire, Sensibiliser autour des questions de santé,
- Favoriser la participation et l'engagement des habitants en identifiant les attentes et les besoins et en contribuant au développement d'une culture citoyenne active.

Le CSC bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 45 822 € attribuée par la Commission Permanente du 9 avril 2018 sur un budget de 1 369 353 € (délibération n ° CP/2018/084)

Plan de financement :

Ville de Strasbourg :	467 269 €
CAF :	390 199 €
Département :	45 822 €

Usagers et adhérents : 328 000 €
Etat : 67 000 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de contrat d'objectifs à conclure entre le Centre socio-culturel « L'Escale » et le Département pour la période 2018/2020.

4. Le Centre socio-culturel « Le Galet » à Strasbourg, Hautepierre

L'association anime un centre social et culturel organisant les services et activités répondant aux besoins exprimés par les habitants, accueillant tout regroupement d'associations, permettant aux personnes de se rencontrer, de s'épanouir, de travailler dans une perspective d'animation globale, conformément aux principes énoncés par l'éducation populaire.

Le Pôle Jeunesse est matérialisé par un accueil informel « jeunes » pour les 11/18 ans. Ses orientations spécifiques en direction des jeunes sont le travail autour du lien social et la mobilisation pour la réussite éducative et scolaire, l'insertion sociale et économique, notamment au travers d'actions intergénérationnelles et interculturelles. Des accueils pour des publics particuliers y sont également proposés, comme la Passerelle emploi, en partenariat avec la mission locale, ainsi que des cours d'initiation à la pratique de l'informatique. Il sert également de lieu pour élaborer et préparer des séjours de vacances avec les jeunes.

Le Studio Hautepierre, une salle dédiée à la création musicale est également accessible aux jeunes musiciens. Par ailleurs, la qualité de la Semaine des Cultures Urbaines organisée pendant les vacances d'hiver par le centre est clairement reconnue par les partenaires et les participants.

Le Département soutient le CSC « Le Galet » selon les orientations suivantes :

- Agir en faveur de la jeunesse, notamment en poursuivant le développement de la mixité du public, en renforçant le partenariat autour de la jeunesse, en accompagnant les initiatives individuelles et collectives et en favorisant l'engagement des jeunes,
- Etre acteur de l'aide à la parentalité en développant des actions de soutien à la parentalité en réseau avec les partenaires de la Maison de Hautepierre.

Le CSC bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 65 305 € attribuée par la Commission Permanente du 9 avril 2018 pour un budget de 1 115 288 € (délibération n ° CP/2018/084)

Plan de financement :

Ville de Strasbourg : 409 200 €
CAF : 345 233 €
Département : 65 305 €
Usagers et adhérents : 208 000 €
Etat : 40 914 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de contrat d'objectifs à conclure entre le Centre socio-culturel « Le Galet » et le Département pour la période 2018/2020.

5. Le Centre socio-culturel de Koenigshoffen, à Strasbourg

L'association propose des services et activités éducatives répondant aux besoins exprimés par les habitants en vue d'accéder à une promotion collective et personnelle par la prise de responsabilité.

En plus du CSC qui héberge une école de musique, l'association gère un Centre Omnisports composé de plusieurs sections et un Centre de santé. Le CSC est lui-même organisé autour de 3 pôles d'activités : « Loisirs Actifs », « Animation et Développement Social » et « Éducation Permanente »

Le Secteur jeunes est ouvert les soirs de jours scolaires. Il propose un programme spécifique pour les mercredis et chaque période de vacances. Une centaine de jeunes sont touchés directement par l'action jeunesse. Ce chiffre double si on prend en compte l'ensemble de l'activité du Centre. Une Commission invite les jeunes à participer à la vie du Secteur Jeune et de l'Association.

Un nouveau projet est en cours d'élaboration, autour des Forges de Strasbourg, une zone franche urbaine voisine du territoire. Ce projet, mené en lien avec le collège et en partenariat avec l'association Mémoires Vives, a pour objectif premier d'accompagner les jeunes dans une appropriation de leur histoire, en lien avec celle de leur quartier.

Les jeunes sont également impliqués dans « Village des Utopies », un projet culturel mené en partenariat avec les quartiers de l'Elsau et de la Montagne Verte sur la valorisation du Parc Nature Urbain « Ill Bruche ».

Le Département soutient le CSC de Koenigshoffen selon les orientations suivantes :

- En faveur de la jeunesse : Mener une démarche d'accompagnement des projets de jeunes et d'implication des jeunes dans les orientations du secteur jeunesse et dans les instances statutaires,
- Etre acteur de l'accompagnement des parents : Développer des actions en référence au schéma départemental d'accompagnement des parents en donnant la place aux parents dans la définition des actions et dans leur évaluation et en prenant en compte les problématiques du territoire,
- Proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat : Faciliter l'accès à la pratique culturelle, l'insertion sociale professionnelle et l'accompagnement individuel des habitants.

Le CSC bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 96 904 € attribuée par la Commission Permanente du 9 avril 2018 pour un budget de 1 361 505 € (délibération n ° CP/2018/084)

Plan de financement :

Ville de Strasbourg :	556 630 €
CAF :	426 724 €
Département :	120 712 € (y compris le soutien au développement artistique et activités socio-linguistiques)
Usagers et adhérents :	684 939 €
Etat :	71 407 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de contrat d'objectifs à conclure entre le Centre socio-culturel de Koenigshoffen et le Département pour la période 2018/2020.

6. Le Centre socio-culturel « Le Cardek » à Strasbourg, Krutenau

Le Cardek est un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population résidant dans les zones situées à proximité d'un quartier en précarité croissante. Il propose un accueil, des animations, des activités et des services à finalité sociale. Les habitants participent aux instances du Conseil d'Administration, du bureau

de Direction, aux différentes commissions (enfance, fête, contrat de projet, finances, aménagement) ainsi qu'à l'Assemblée Générale.

Le secteur « jeunes » organise des projets collectifs et des séjours de vacances. Environ 75 jeunes différents sont accueillis à l'année. Le responsable du secteur travaille en lien étroit avec le collègue Fustel de Coulanges.

Un accueil informel est ouvert après les cours : accompagnement à la scolarité, aide à la recherche de stage, atelier de rédaction de CV et de lettres de motivation y sont proposés. Des jeunes en stage de découverte du monde professionnel sont accueillis. Durant les vacances, des passerelles sont créées entre l'accueil de loisirs enfance et secteur jeunes, afin d'y favoriser le passage du premier vers le deuxième.

De l'activité physique encadrée a été mise en place dans un gymnase mis à disposition par la Ville de Strasbourg le mercredi après-midi, à la demande d'un groupe de jeunes jouant régulièrement dans la rue. Dix-sept jeunes d'âge collégien sont concernés, essentiellement des garçons. Des sensibilisations particulières aux risques de la vie quotidienne, aux addictions, inégalités, violences sont proposées lors de rencontres organisées ou de discussions informelles

Une cinquantaine de jeunes (groupe mixte) de 11 à 25 ans participe bénévolement à l'organisation d'évènements.

Le Département soutient le CSC culturel « Le Cardek » selon les orientations suivantes :

- Agir en faveur de la jeunesse, notamment soutenir l'engagement et la participation des jeunes dans la vie associative et développer des projets à travers un travail partenarial local pour aborder des questions de prévention, de citoyenneté, de laïcité et des droits de l'enfant,
- Etre acteur de l'accompagnement des parents, en réalisant un travail d'information sur les problématiques liées à la parentalité, en répondant à un besoin de lutte contre l'isolement, notamment en accompagner les familles en situation de précarité,
- Proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat favorisant l'expression individuelle et collective et le soutien au développement d'initiatives locales.

Le CSC bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € attribuée par la Commission Permanente du 9 avril 2018 pour un budget de 825 024 € (délibération n ° CP/2018/084)

Plan de Financement :

Ville de Strasbourg :	288 200 €
CAF :	166 887 €
Département :	25 000 €
Usagers et adhérents :	210 746 €
Etat :	22 754 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de contrat d'objectifs à conclure entre le Centre socio-culturel « Le Cardek » et le Département pour la période 2018/2021.

7. Le Centre Socio-culturel du Neudorf, à Strasbourg

Le CSC du Neudorf propose des accueils et des activités pour toutes les générations, notamment au travers d'animations de quartier. Son activité est répartie sur trois sites strasbourgeois : Landsberg, Musau, et Neufeld avec trois agréments distincts de la CAF, dont le « CAROCE », projet expérimental de CSC itinérant.

Les usagers ont pris progressivement possession des locaux du Landsberg ouverts en 2014. Le Département a attribué une subvention de 105 321,60 € en 2013 pour la construction de cet équipement (Délibération CP 2013/51).

Concernant la jeunesse, le travail du CSC porte sur la mobilisation de publics instables et différents, selon qu'ils viennent seulement pour participer à des activités organisées durant les vacances, qu'ils se concentrent sur une seule activité ou participent, pour une minorité d'entre eux, aux activités proposées toute l'année.

Le travail d'accompagnement de la part des équipes d'animation du CSC, notamment auprès de plus jeunes, pour leur apprendre à s'autogérer est difficile et conditionné à leurs « envies » du moment. Une activité, comme celle consacrée au théâtre, mérite d'être particulièrement citée, reposant sur une partie d'autofinancement. Cette activité a également été caractérisée par la forte présence d'un groupe de filles, dans un contexte général où la mixité garçons-filles est inégale.

La structure de la Musau accueille un fort public de jeunes adultes pour lesquels les problématiques typiques « jeunes » perdurent parfois au-delà de 30 ans.

Le Département soutient le CSC du Neudorf selon les orientations suivantes :

- Agir en faveur de la jeunesse : Optimiser l'accueil des publics enfants et jeunes, accompagner les jeunes dans leurs démarches et développer les partenariats entre les structures,
- Etre acteur de l'accompagnement des parents : Valoriser et rassurer les parents dans leurs rôles éducatifs et renforcer les relations intra et inter familiales, favoriser les liens écoles / familles / structures,
- Favoriser la participation et l'engagement des habitants : Renforcer l'implication des habitants dans la vie du quartier et dans les activités du CSC, tout en valorisant leurs participations et leurs initiatives et faciliter la rencontre et l'accueil des habitants hors-les-murs.

Le CSC bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 57 261 € attribuée par la Commission Permanente du 9 avril 2018 pour un budget de 1 413 762 € (délibération n ° CP/2018/084)

Plan de Financement :

Ville de Strasbourg : 508 931 €

CAF : 166 887 €

Département : 70 060 € (y compris le soutien au développement artistique et activités socio-linguistiques)

Usagers et adhérents : 285 350 €

Etat : 19 557 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de contrat d'objectifs à conclure entre le Centre socio-culturel du Neudorf et le Département pour la période 2018/2021.

8. Le Centre socio-culturel du Fossé des Treize, à Strasbourg

Le Fossé des Treize est une association d'éducation populaire, née en 1978, qui entend répondre à 4 missions principales :

- Être un équipement de quartier à vocation sociale globale,
- Être un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle,
- Être un lieu d'animation de la vie sociale,
- Être un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Le CSC promeut une action sociale concertée et négociée avec les différents acteurs locaux, associations, collectivités locales, administrations, équipements divers et services de proximité et d'action sociale. Par ailleurs, l'association se considère comme une plateforme d'initiatives citoyennes, un support d'animation globale, un lieu de diagnostic, de

coordination et de concertation. Elle participe également au développement local, favorise l'implication des habitants à la vie de la cité et offre des services et activités à la population.

L'action de l'association est centrée sur deux contrats de projets respectifs, l'un orienté sur le quartier du Tribunal, l'autre sur le quartier Gare, à Strasbourg. Le CSC du Fossé des Treize a notamment repris l'an dernier l'animation jeunesse du quartier Gare à son compte, dans le cadre de ce deuxième agrément « Politique de la Ville » de la CAF.

La mobilisation des jeunes du centre-ville reste difficile, au vu du nombre et de l'ampleur des sollicitations. L'accueil de midi reste un moyen privilégié de toucher les jeunes, notamment des collégiens venant se restaurer.

L'activité en direction des jeunes du Quartier Gare est en construction, dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'association Porte Ouverte. Une passerelle entre les publics et les lieux doit s'organiser.

Dans le cadre des actions en faveur des jeunes et jeunes adultes, une large place reste réservée à la culture. La place réservée aux familles est également importante, notamment avec le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Le partenariat avec le collège Foch se reconstruit. Un projet lié aux métiers est en cours d'élaboration. Les animateurs sont présents lors de certaines récréations pour se faire connaître.

Le Département soutient le CSC du Fossé des Treize selon les orientations suivantes :

- Agir en faveur de la jeunesse : Intervenir en faveur de l'éducation, des loisirs, de l'insertion, de l'engagement et de l'autonomie des jeunes,
- Etre acteur de l'accompagnement des parents : Développer des actions par référence au schéma départemental d'accompagnement des parents,
- Favoriser la participation et l'engagement des habitants : Susciter l'implication et la participation des habitants dans les projets,
- Assurer la diversité et la mixité : Prendre en compte les particularités de certains publics et leur donner une place au sein des activités du Centre,
- Soutenir le partenariat et les initiatives : Organiser la concertation et la coordination avec les acteurs des territoires.

Le CSC bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 89 279 € en 2018 attribuée par la Commission Permanente du 9 avril 2018 pour un budget de 2 665 660 € (délibération n° CP/2018/084).

Plan de Financement :

Ville de Strasbourg :	557 400 €
CAF :	169 000 €
Département :	89 279 €
Usagers et adhérents :	1 637 400 €
Etat :	9 300 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de contrat d'objectifs à conclure entre le Centre socio-culturel du Fossé des Treize et le Département pour la période 2018/2021.

La commission territoriale de l'EMS réunie le 21 juin 2018 a émis un avis favorable à l'approbation des huit contrats d'objectifs proposés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes des projets de contrats d'objectifs à conclure entre le département et :

- le centre socioculturel de l'Elsau à Strasbourg pour la période 2018/2020;*
- le centre socioculturel de la Montagne Verte à Strasbourg pour la période 2018/2020;*
- le centre socioculturel "l'Escale" à Strasbourg pour la période 2018/2020;*
- le centre socioculturel de "le Galet" à Strasbourg pour la période 2018/2020;*
- le centre socioculturel de Koenigshoffen à Strasbourg pour la période 2018/2020;*
- le centre socioculturel de "le Cardek" à Strasbourg pour la période 2018/2021*
- le centre socioculturel de Neudorf" à Strasbourg pour la période 2018/2021;*
- le centre socioculturel du Fossé des Treize à Strasbourg pour la période 2018/2021.*

et autorise son président à signer ces contrats d'objectifs, dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY